

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXI

Québec, 5 décembre 1908

No 17

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 257. — Les Quarante-Heures de la semaine, 257. — Nécrologe, 258. — Indulgences nouvelles, 258. — Chronique diocésaine, 259. — Feu l'abbé T.-P. Bégin, 260. — Un livre de grande valeur, 261. — Monument Laval, 263. — Coquilles, 264. — Trois traits de libéralisme de la Cour suprême des Etats-Unis, 266. — Les trois secrets de Bernadette, 267. — Censure du théâtre dans l'Uruguay, 269. — Saint Jean Chrysostome, patron des prédicateurs, 271. — Bibliographie, 271.

Calendrier

— o —

6	DIM.	*vl	II de l'Avent. <i>Kyr.</i> de l'Avent. I Vêp. du suiv., <i>O Doctor</i> , mém. du dim. et de S. Nicolas (II Vêp.)
7	Lundi	b	(Vigile.) S. Ambroise, évêque et docteur.
8	Mardi	b	IMMACULEE CONCEPTION (<i>d'oblig.</i>), 1 <i>cl.</i> Titul. de la Cathédrale.
9	Merc.	†b	Jeune. De l'octave. [<i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. de la férie.]
10	Jeu	b	Translation de la Ste Maison de Lorette, <i>dbl. maj.</i>
11	Vend.	†b	Jeune. S. Damase I, pape et confesseur.
12	Samd.	†b	De l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

6 décembre, Sainte-Anne-de-Beaupré. — 7, Couvent de Saint-Casimir. — 8, Stadacona. — 9, Saint-Aubert. — 10, Saint-Pierre-du-Sud. — 11, Grondines. — 12, Couvent de Saint-Paschal.

Nécrologe

— o —

Evêché de Chicoutimi, 22 novembre 1908.

M. l'abbé François-Elzéar Tremblay, curé de Saint-Méthode, Lac-Saint-Jean, décédé la nuit dernière, à l'âge de 33 ans, était membre de la Société d'une messe (section diocésaine), et de la Caisse ecclésiastique du diocèse de Chicoutimi.

F.-X.-EUG. FRENETTE, ptre,
secrétaire.

—

Archevêché de Québec, 30 novembre 1908.

Monsieur l'abbé Thomas-Pantaléon Bégin, ancien curé de Sainte-Brigitte-de-Laval, décédé hier matin en sa résidence privée (Chemin Sainte-Foy), était membre de la Société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et de la Société d'une messe (section diocésaine).

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,
secrétaire.

— ❖ —

Indulgences nouvelles

— o —

Le Souverain Pontife vient d'accorder, à la demande d'un prélat, une indulgence dont la richesse est extraordinaire, surtout mise en rapport avec la brièveté de la prière. La concession pontificale ayant été entérinée par la Congrégation des Indulgences le 16 juin 1906, elle est parfaitement authentique. Le Pape a donc accordé à tous ceux qui réciteraient dévotement cette courte invocation : *Jésus, Marie, Joseph*, une indulgence de sept ans et sept quarantaines, et celle-ci se gagnera autant de fois qu'on la récitera pendant le jour, c'est-à-dire qu'elle est, suivant le langage canonique, accordée *toties quoties*. De plus, ceux qui réciteront plusieurs fois le jour pendant un mois cette invocation pourront gagner une indulgence plénière au jour de leur choix, en satisfaisant aux conditions ordinaires, confession et communion, prière aux intentions du

Souverain Pontife. La seule condition mise par le décret à l'obtention de cette faveur est de prononcer ces paroles avec dévotion.

Le Saint-Père vient d'accorder une indulgence de 100 jours, applicable aux âmes du purgatoire, aux prêtres célébrant la sainte Messe et à tous les fidèles qui y assistent, quand ils recommanderont très pieusement à Dieu les pécheurs du monde entier qui sont à ce moment-là à l'agonie et qui doivent mourir dans la journée.

Une autre indulgence de 200 jours, également applicable aux chères âmes du purgatoire, est accordée par le Pape à tous ceux qui, même sans assister à la sainte Messe, réciteront du fond du cœur la prière suivante :

« Mon Dieu, je vous offre toutes les messes qui se célèbrent « aujourd'hui dans le monde entier pour les pécheurs qui sont « à l'agonie et qui doivent mourir en ce jour. Que le sang « précieux de Jésus-Christ notre Rédempteur leur obtienne « miséricorde et la grâce d'une saine mort. »

Ainsi, voilà deux œuvres doublement salutaires, puisque les agonisants et les âmes du purgatoire y trouvent en même temps le plus précieux profit.

Chronique diocésaine

— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, accompagné par M. l'abbé Proulx, de l'*Action sociale*, assistait à la consécration de Mgr Latulippe, évêque de Catenna et vicaire apostolique du Témiscamingue. Comme les quotidiens l'ont annoncé, l'imposante solennité a eu lieu lundi dans la cathédrale de Pembroke. C'est Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa et métropolitain du nouvel évêque, qui a été le consécrateur, assisté par Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, et Mgr Scolard, évêque de Sault-Sainte-Marie.

Mgr l'Archevêque est revenu à Québec mercredi.

— Dimanche, lundi et mardi, l'Adoration des Quarante-

Heures a eu lieu à la Basilique, avec toute la solennité habituelle. La Basilique était belle à voir avec sa décoration des grands jours : les riches tentures, les feux électriques multicolores, les plantes ornementales, plus encore la piété des fidèles, c'était un spectacle ravissant.

S. G. Mgr l'Auxiliaire a célébré pontificalement la messe d'ouverture. M. l'abbé Gignac, professeur de droit canonique à l'Université, a prononcé le sermon de circonstance. L'éloquent prédicateur a démontré, avec clarté et précision, combien le dogme de la Présence réelle est fondé sur la Sainte Ecriture et sur la tradition.

C'est Mgr Faguy, curé de la Basilique, qui a chanté la messe de clôture, mardi matin.

— Nos lecteurs savent déjà par quelle grandiose démonstration s'est terminée, dimanche soir, la retraite des hommes chez les RR. PP. Oblats, à Saint-Sauveur. S. G. Mgr Roy, qui fut escorté jusqu'à l'église paroissiale par une procession presque triomphale, prononça le sermon de persévérance, où il donna à la foule de ses auditeurs les fortes leçons et les conseils pratiques.

— Mercredi, ont eu lieu, à la chapelle du Séminaire, les funérailles de feu M. l'abbé T.-P. Bégin, bienfaiteur de l'institution. Le service funèbre a été célébré par S. G. Mgr l'Auxiliaire. Tout le personnel du séminaire, plusieurs prélats, et un bon nombre de prêtres et de religieux ont assisté à la funèbre cérémonie. L'inhumation s'est faite dans les voûtes de la chapelle.

— M. l'abbé Arsenault, de l'Archevêché, a passé la semaine à Québec, après avoir parcouru durant un mois plusieurs paroisses de la rive sud du fleuve, jusqu'à Rimouski, dans les intérêts de l'œuvre de l'Action sociale catholique. Il est parti, à la fin de la semaine, pour continuer sa mission dans le même district.

Feu l'abbé T.-P. Bégin

M. Thomas-Pantaléon Bégin, prêtre en retraite à Québec, sur le chemin Sainte-Foy, est décédé dimanche dernier, le 29 novembre.

Il était né à Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 19 avril 1840 ; il fit ses études au collège de la même paroisse, et fut ordonné prêtre à Québec par Mgr Horan, le 29 janvier 1866.

Il fut vicaire à la Rivière-Ouelle, 1866-1867 ; à Montmagny, 1867-1868 ; à Saint-Lazare, 1869-1870 ; curé de Jonquières, 1870-1874, où il a bâti le premier presbytère en 1873 et où il a été en même temps missionnaire de Saint-Cyriac ; curé de Saint-Etienne-de-Lauzon, 1874-1881, où il a reconstruit le presbytère, en 1875 ; curé de Saint-Malachie, 1881-1895, où il a édifié un presbytère en 1889 ; en même temps missionnaire-fondateur à Saint-Nazaire-de-Buckland, qu'il a doté d'une jolie chapelle en 1893 ; curé de Laval, 1895-1905 ; en même temps missionnaire au Lac-Beauport. En 1905, il prit sa retraite à Québec.

Un livre de grande valeur

DROIT PUBLIC DE L'EGLISE. *Principes généraux*. Par Mgr Louis-Adolphe Paquet, protonotaire apostolique, professeur de théologie à l'Université Laval. Québec. 1908. — Vol. in-8° de 378 pages. En vente, au prix de \$1.25, aux librairies Gagneau et Pruneau, à l'*Action sociale*, et chez l'auteur au Séminaire.

Tous ceux qui ont pu seulement feuilleter cet ouvrage, tout récemment imprimé, seront de l'avis, déjà exprimé sur les journaux, que voici l'un des plus remarquables d'entre les livres publiés chez nous.

Le simple énoncé des sujets traités dans cette œuvre de Mgr Paquet suffit pour en montrer l'importance et l'intérêt. Voici l'énumération de ces sujets : I. Notions préliminaires ; fausses doctrines. — II. Coup d'œil sur la société civile ; fin immédiate de l'Etat. — III. L'Eglise ; ses principaux caractères sociaux. — IV. Constitution de l'Eglise ; place que les laïques y occupent. — V. Le gouvernement de l'Eglise est-il monarchique, aristocratique ou démocratique. — VI. Les pouvoirs fondamentaux de l'Eglise. — VII. Souveraineté respective de l'Etat et de l'Eglise. — VIII. Prééminence de l'Eglise sur l'Etat. — IX. Pouvoir indirect de l'Eglise sur les

choses de l'ordre temporel. — X. L'union de l'Eglise et de l'Etat. — XI. La thèse séparatiste. — XII. L'Eglise et les infidèles. — XIII. L'Eglise et l'hérésie. — XIV. L'Eglise et la société moderne.

On voit à quel point ces sujets se rapportent aux questions les plus importantes de la vie sociale. Citons par exemple, quelques-unes de ces questions examinées et solutionnées par l'auteur dans le sens de la plus pure orthodoxie :

Quelle est la meilleure forme de gouvernement ? Quelles sont les limites imposées à l'autorité civile par le droit naturel ? Quels sont les droits et les devoirs des laïques dans l'Eglise ? Quels sont les devoirs de l'Etat et de l'Eglise l'un envers l'autre ? Quelles ont été les relations de l'Eglise et de l'Etat en notre pays ? Que faut-il penser du catholicisme américain ? Quel doit être l'antisémitisme chez nous ? Comment apprécier l'état social où nous vivons ?

Toutes ces questions, et tant d'autres que nous ne pouvons même énumérer, sont pour aussi dire constamment à l'ordre du jour dans notre état de société. Trop souvent dans la conversation, dans les écrits, dans les discours, elles sont traitées à la légère et résolues plus ou moins fausement. C'est dire combien l'ouvrage de Mgr Paquet vient au bon moment, et combien il rendra de services. La perfection même avec laquelle il est fait ne le rend que plus apte à la mission qu'il doit remplir. Car chacun sait d'avance, et le nom seul de l'auteur l'indique, que tous les sujets traités dans ce livre le sont avec une impeccable exactitude théologique et philosophique, et dans un style clair, précis, élégant.

Ce livre, nous voudrions le voir dans les mains des ecclésiastiques, des législateurs, des écrivains, des jeunes gens instruits. Tous peuvent bénéficier de ses enseignements lumineux et de ses leçons si actuelles et si pratiques.

Nous ajouterons que, en guise de préface, il y a, en tête de l'ouvrage, une lettre absolument remarquable adressée à l'auteur par S. G. Mgr d'Éleuthéropolis. C'est le cas de dire que le portique est tout à fait digne du temple. Mgr Roy emploie lui-même cette comparaison, pour signifier que le livre n'est qu'une entrée en matière et pour souhaiter que Mgr Paquet puisse aussi poursuivre l'œuvre doctrinale qu'il a entreprise.

Ce sera aussi le souhait de tous ceux qui auront su profiter de la science et de la lumière des *quatorze leçons* que l'auteur adresse aujourd'hui à notre public intellectuel.

Il nous est agréable de dire, en terminant cet article, que le *Droit public de l'Église* sort des presses de l'*Action sociale* et fait grandement honneur à l'établissement qui l'a imprimé.

Monument Laval

DERNIÈRE RÉUNION DES MEMBRES DU COMITÉ GÉNÉRAL

DU « MONUMENT LAVAL »

La dernière réunion du comité général du monument Laval a eu lieu le dimanche 22 novembre, à trois heures p. m., au salon de l'Université Laval, sous la présidence de M. le notaire L.-P. Sirois. M. l'abbé P.-G. Garneau, du Séminaire, agissait comme secrétaire. Les autres membres présents étaient Mgr O.-E. Mathieu, Mgr H. Têtu, M. l'abbé Lindsay, de l'Archevêché, M. C.-J. Magnan, et MM. les notaires Charlebois et Grenier.

Le président donna les grandes lignes des travaux accomplis par les différents comités. Le comité exécutif et celui de construction ont tenu quarante réunions. La correspondance comprend des milliers de lettres.

Cinq prélats américains ont accepté l'invitation de l'autorité religieuse, et deux mille piastres ont été souscrites par les catholiques des États-Unis. M. le président ajoute que, dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, il a rencontré partout les meilleures sympathies et les plus généreux dévouements.

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du comité général. C'est à cette réunion qu'avait été définitivement fixée la date de la célébration des fêtes aux 21, 22 et 23 juin.

On communique au comité un état détaillé des recettes et des dépenses, d'où il résulte que les recettes générales ont été de \$53,487.81, et les dépenses de \$53,561.28, laissant un découvert de \$73.47 qui sera bientôt comblé par le paiement d'une souscription de \$77.00 considérée comme certaine, ce qui placerait du côté de l'actif un surplus de \$3.53.

Le secrétaire donne ensuite communication d'une lettre très élogieuse de Mgr l'archevêque de Québec au président général, M. le notaire L.-P. Sirois, le remerciant de tout ce qu'il a fait pour mener à bonne fin une entreprise de cette importance, avec le concours des membres des comités auxiliaires auxquels Sa Grandeur consacre aussi de belles paroles de reconnaissance.

Dans cette importante missive, Sa Grandeur, après avoir admirablement exposé l'œuvre accomplie, conclut en disant que la ville de Québec a raison d'être fière de son monument.

Le comité général approuve l'action du comité exécutif transférant à la ville la propriété du monument Laval, et M. le président est chargé de s'entendre avec qui de droit sur les meilleures conditions qui devront accompagner le transport de cette propriété.

Le comité désire remettre à l'Archevêché de Québec, pour faire partie de ses archives, les procès-verbaux des différents comités, toute la correspondance et tous les papiers et documents relatifs aux fêtes de Mgr de Laval.

Des remerciements sont votés à M. le président général, aux secrétaires et trésoriers, à Mgr C.-A. Marois, à M. l'abbé Lindsay, et aux messieurs qui se sont chargés de recueillir des souscriptions, comme à tous ceux qui ont contribué aux succès des fêtes. Et le comité est déclaré dissous.

(D'après l'*Action sociale*.)

Coquilles

L'imprimerie a ses secrets pour relever la valeur des mots, et la moindre coquille y suffit.

Il y a quelques jours, elle a tiré de la banalité courante, par le seul changement de deux lettres minuscules, l'annonce d'une décoration. Au lieu d'écrire : « Jacques est décoré », le typographe s'est avisé d'imprimer : « Jacques est décédé ». Les typographes sont quelquefois les souverains du jour ; notre ve est à leur merci.

Il leur arriva jadis de faire périr par la corde M. An. de V., un des bienfaiteurs de son temps ; plutôt que d'écrire, au

lendemain de sa mort : « Les pauvres ont perdu, hier, leur meilleur ami », on imprima négligemment que les pauvres l'avaient *pendu*. Cet article nécrologique put paraître, non à tort, injustement cruel. Il semblait à ses envieux que Laffitte était mort deux fois quand il leur fut donné de lire, au décès de cet homme de bien, qu'un homme de rien venait de disparaître.

Le *Moniteur* n'exécutait pas aussi cruellement ses victimes; c'est tout au plus s'il semblait quelquefois imprimé par Gavroche. Ainsi le jour où, communiquant au public le bulletin de santé d'un malade illustre, il rassurait ses inquiétudes et déclarait : « Le vieux persiste. » Dans son numéro du 28 juin 1866, il mit distraitemment sur les lèvres de M. Rouher un propos dénué de noblesse ; il assura que l'homme d'État avait bien voulu saluer chez Augustin Thierry le sauteur politique.

Les coquilles ne rougissent pas toujours de badiner avec les réputations les mieux assises. Un catalogue très docte des manuscrits conservés dans une de nos plus riches bibliothèques parisiennes a familièrement qualifié de confiseur un Pape qui n'avait été que confesseur.

La Bible de Dom Calmet, éditée à Toulouse et à Sens en 1779, nous explique comment Dieu marqua d'un *signe* Caïn, meurtrier de son frère, et imprime : « Et le Seigneur mit un *singe* sur Caïn, afin que ceux qui le retrouveroient ne le tuassent point. »

La passion politique et ses hasards furent souvent indulgents à d'irrespectueuses coquilles. Le Conseil des ministres devenait le Conseil des *monstres* ; et si ces ministres avaient l'imprudence de parler de l'extrême limite de leurs forces, on ne voulait lire que l'extrême limite de leurs *farces*.

Mais que dire des poètes *Parnassiens*, dont une coquille travestissait les plus nobles instincts, en les appelant des *Carnassiers* ; M. Rochefort eut une fortune différente quand l'édition de Vapereau, en 1880, qualifia de roman *comique* son roman *canaque*, *L'Evadé*.

G. D.-F.



Le catéchisme est une philosophie plus saine, plus ferme et plus complète que celle dont se nourrissent beaucoup d'esprits cultivés.

Mgr d'HULST.

Trois traits de libéralisme de la Cour suprême des États-Unis

— o —
Le R. P. Montalibet, de l'ordre des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, en résidence actuellement à Oklahoma, aux États-Unis, fait connaître, au *Bulletin religieux de Bayonne*, trois décisions fort importantes et empreintes du plus profond libéralisme, rendues par la cour suprême des États-Unis, sur des questions d'attribution de biens ecclésiastiques.

On sait que la rupture de l'union de l'Église et de l'État, qui avait été la conséquence de l'incorporation des colonies espagnoles de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines aux États-Unis, avait entraîné les problèmes les plus compliqués et les plus délicats. La situation de l'Église avait bien été réglée aux îles Philippines par Léon XIII d'accord avec la délégation que le président Roosevelt avait envoyée dans ce but à Rome ; mais, depuis, une sorte de schisme avait éclaté. Le parti schismatique s'était emparé de plusieurs églises et possessions ecclésiastiques et réclamait la possession de tous les biens ecclésiastiques de la colonie, sous le prétexte qu'elle était catholique et ne faisait que continuer les traditions religieuses établies dans les îles par quatre cents ans d'évangélisation. Mais la question ayant été posée devant la cour suprême des États-Unis, la décision de la plus haute cour de la République a été radicalement en faveur de l'Église romaine. Les schismatiques ont dû rendre gorge.

A Porto-Rico, la question des biens ecclésiastiques se posa aussi, quoique d'une façon un peu différente : « Les municipalités, sans jouer au schisme et protestant de leur fidélité à l'Église romaine, réclamèrent les biens ecclésiastiques au nom de la commune. Le président Roosevelt confia encore la solution de cette question à la cour suprême des États-Unis. Les municipalités spoliatrices de Porto-Rico ont été à leur tour condamnées. L'une d'elles, notamment, a dû payer des sommes très fortes au délégué du Pape pour les bâtiments dont elle s'était emparée. » La cour suprême posa le principe que l'Église catholique était « une entité morale, une personne civile avec les mêmes droits légaux que, par exemple, les sociétés de bienfaisance ; que les fondations faites en sa faveur par les âmes

pieuses et par les communes elles-mêmes dans le cours des âges ont le caractère de dons librement consentis, et que, dès lors, les municipalités ne peuvent pas en réclamer la possession. »

Cependant les protestants exaltés et les anticléricaux coalisés avaient juré de triompher au moins sur un point. Ils soulèverent des protestations, organisèrent des pétitions en faveur des Indiens que l'Église catholique attirait, disaient-ils, dans ses pièges. Pour comprendre le cas, il faut se rappeler que les diverses tribus indiennes ont, par contrat avec le gouvernement fédéral, reçu des sommes d'argent, en compensation des territoires dont ils ont été dépossédés par les invasions successives de la race blanche. L'État détient ce trésor pour défendre le pauvre Indien contre la rapacité des spéculateurs, et lui en verse régulièrement l'intérêt pour des objets d'utilité publique, au choix de l'indigène lui-même. Les tribus catholiques en emploient une partie pour aider les missions catholiques indiennes et surtout pour maintenir les écoles où les bonnes Sœurs et les Pères missionnaires transmettent à leurs enfants les enseignements de la foi chrétienne. Les politiciens virent là une attaque effroyable contre la Constitution des États-Unis. Celle-ci, disent-ils, ignore la religion catholique, pose comme principe fondamental que l'État est séparé de l'Église et que, dès lors, il ne peut entrer en accord avec aucune institution religieuse, qu'elle soit catholique, juive ou protestante.

L'attaque était habile, parce qu'elle se couvrait d'un manteau d'impartialité et revêtait les apparences d'un zèle patriotique pour la conservation des institutions républicaines. Mais, une troisième fois, M. Roosevelt soumit la question à la cour suprême. « Celle-ci, le mois dernier, déclarait dans sa décision que la Constitution des États-Unis est basée sur la justice et que l'argent en dépôt dans les caisses de l'État appartenant de droit aux Indiens, ces derniers sont libres de le faire distribuer par le gouvernement comme bon leur semble. »

(Semaine religieuse de Paris.)

Les trois secrets de Bernadette

— o . —

Nous avons rappelé — disait dernièrement la *Voix de Notre-Dame de Chartres* — que Bernadette, la voyante de Lourdes :

devint Sœur Marie-Bernard, de la Congrégation de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers. Mgr Gauthey, évêque de Nevers, dans sa lettre pastorale sur le jubilé de Lourdes, annonce : « S'il plaît à Dieu, nous constituerons cette année le tribunal canonique qui ouvrira la procédure diocésaine, en vue de l'introduction de la cause de Sœur Marie-Bernard en cour de Rome. »

De cette lettre nous détachons le passage suivant :

« Outre les communications, qui dépassaient de beaucoup la personnalité de Bernadette, la Sainte Vierge lui en avait fait d'autres pour elle seule ; la première, lorsque l'enfant, au cours de la troisième apparition, eut promis à la Dame, sur sa demande, de revenir à la grotte pendant quinze jours. « Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse dans ce monde, mais dans l'autre. » Bernadette ayant été reconnue sincère, avec évidence, il n'y a pas lieu de douter de la vérité de cette parole. Plus tard, comme elle racontait un trait naïf de son enfance, alors qu'elle était bergère à Bartrès, une Sœur s'étonna de sa crédulité : « Que voulez-vous, répondit-elle, je ne savais pas ce que c'était que mentir et je croyais tout ce qu'on me disait ». Bernadette n'a jamais menti. Dieu voulait que sa réputation de sincérité fût au-dessus de tout soupçon, pour donner plus de force à son témoignage. Nous pouvons donc croire, d'après sa parole, que la Sainte Vierge lui a promis le ciel. N'est-ce pas pour nous un gage en cause avec la sagesse patiente qu'elle met dans ses jugements ?

« De plus, la Dame de la grotte confia à sa petite privilégiée trois secrets qui la concernaient elle seule et qu'elle ne devait redire à personne. Elle les a emportés dans la tombe. Quelques-uns ont cru que la Sainte Vierge avait mis l'enfant en garde contre toutes les offres qu'on voudrait lui faire. *Il est bien remarquable que pendant les années qu'elle est restée à Lourdes, avant de venir à Nevers, on n'a jamais pu lui faire accepter une obole, même en employant la ruse.* Il fallait que la confidente de Marie, en même temps qu'elle apparaîtrait véridique en tout, se montrât aussi désintéressée de tous les biens de ce monde. Il ne dut pas lui en coûter beaucoup ; elle avait de tels trésors dans ses souvenirs ! Au couvent, elle répondit un jour à l'exclamation d'une de ses compagnes : Que

la Sainte Vierge doit être belle ! « Oh ! oui, quand on l'a vue, on n'aime jamais plus la terre ».

« On a cru encore qu'un des trois secrets était la révélation d'une vie de perpétuel crucifiement. De fait, Bernadette fut toujours souffrante. Au reste, qu'importe ! nous pouvons toutefois faire observer que ces secrets durent être une force pour Sœur Marie-Bernard, tout le reste de sa vie, et une douce consolation dans les heures de souffrances plus aiguës et de nostalgie céleste plus accentuée. »

Censure du théâtre dans l'Uruguay

De l'*Echo de Fourvière* :

Les femmes catholiques de l'Uruguay ont organisé entre elles une censure contre les mauvaises pièces de théâtre, et elles ont obtenu d'excellents résultats, comme en fait foi une lettre adressée par la présidente de la Ligue à Mlle Frossard, secrétaire de la Ligue patriotique des Françaises.

Nous reproduisons ici la partie de cette lettre ayant rapport à cette question de théâtre.

Mademoiselle,

Je veux aussi vous parler d'une autre œuvre que nous avons établie, il y a deux ans, lors de la fondation de la Ligue, et qui commence à donner de magnifiques résultats.

Nous avons décidé, à cause de l'immoralité toujours croissante du théâtre contemporain, de fonder une Commission chargée de la censure théâtrale.

Cette Commission est composée de six membres, qui sont au courant du mouvement théâtral de l'Europe. La présidente et les membres de la commission lisent et jugent les différentes pièces, drames et comédies. Après avoir étudié la pièce, chacun donne son avis particulier ; on qualifie, d'après la majorité, la pièce de bonne ou mauvaise. Dans ce dernier cas, et aussitôt qu'une compagnie théâtrale la met à l'affiche, une petite annonce est insérée dans les journaux catholiques, ainsi conçue ;

« La Commission de censure théâtrale de la Ligue des Dames catholiques de l'Uruguay avertit les personnes intéres-

sées que la pièce qui s'annonce pour ce soir au théâtre. . . . est inconvenante. »

Remarquez bien notre cliché : nous avertissons seulement ; on ne peut donc pas nous accuser d'avoir la prétention de faire prévaloir notre opinion, ni de vouloir obliger les gens à ne pas assister à la représentation ; mais le résultat est que nous avons banni de nos théâtres les pièces outrées. C'est seulement contre celles-ci que vise notre censure, puisque nous savons bien que tout drame ou comédie, avec quelques exceptions rares, a toujours quelque chose d'anormal dans sa trame ; mais, dernièrement, et je regrette de le dire, surtout le répertoire français moderne nous faisait souffrir un malaise insupportable et, ce qui est encore pire, nos gens s'habituèrent peu à peu à ces sensations du *théâtre déliquescant*, comme l'appelle si justement M. René Doumic, dans une de ses critiques littéraires de la *Revue des Deux Mondes*.

Ce n'est pas que les pièces ne soient pas à la portée de la jeunesse, car nos jeunes filles vont beaucoup au théâtre et notre mission devient ainsi très délicate. Il fallait avertir ceux qui l'ignoraient, que si *Théodora* de Sardou, et *Françillon* et *Frou-Frou*, sont des pièces qui peuvent passer sans qu'on se récrie, la *Passerelle*, de d'Assé, et d'autres comédies comme *Moins cinq*, ne sont pas faites pour être représentées devant un public de jeunes femmes honnêtes.

La grande compagnie d'Opéra italien, qui nous visite tous les hivers, nous arrivait ces derniers jours, avec forcé célébrités : Kruzcenicka, Anselmi, Stracciari, de bons artistes qu'il fallait bien payer. On avait annoncé la représentation de la *Salomé* de Strauss, de honteuse renommée. Nous avons averti l'*impresario* que ce serait contre ses intérêts de la faire représenter ici. Il n'a pas osé nous la donner, ce qui souleva naturellement de vives observations dans les journaux anticatholiques. On nous a accusées d'ignorance, d'intransigeance, de ne pas apprécier l'art, etc., etc. Mais nous continuerons malgré tout. La Commission a étudié déjà plus de 600 drames et comédies du théâtre espagnol, français et italien. Dans une capitale comme la nôtre, la censure a bientôt conquis les droits d'une autorité. Il y a aura toujours des gens qui la combattent, mais la plupart des parents et des jeunes maris

nous sauront gré de la peine que nous nous donnons.

Mme Duse nous arriva avec un répertoire impossible de six pièces, cinq furent mises à notre Index. Résultat : théâtre à moitié vide ! !

Je lis en ce moment que l'*Osservatore Romano* et autres journaux de Rome s'occupent de notre triomphe, quant au bannissement de *Salomé*.

Recevez, mademoiselle, l'assurance de ma profonde gratitude et de ma sincère amitié.

MARIA GARCIA LAGOS DE HUGHES.

166, Cerrito Club Catolico, Montevideo, Uruguay.

Saint Jean Chrysostome, patron des prédicateurs

— o —

A la suite des fêtes solennelles célébrées à Saint-Pierre-de-Rome pour le quinzième centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome, le P. Gaisser, de l'ordre de Saint-Benoît, directeur du collège grec pontifical, a demandé au Saint-Père, comme couronnement de ces splendides fêtes, de conférer au saint docteur le titre de Patron céleste des prédicateurs et orateurs sacrés. Déjà, Léon XIII avait engagé les prédicateurs à se mettre sous la protection de ce prince de l'éloquence chrétienne, qui savait si bien conformer sa vie à ses enseignements. Sa Sainteté Pie X a daigné accueillir avec bienveillance cette proposition et a conféré officiellement, le 8 juillet 1908, à saint Jean Chrysostome, le titre de Patron des orateurs sacrés.

Bibliographie

— o —

— Nous accusons réception de l'ALMANACH ROLLAND 1909, 43^e édition, dans lequel se trouvent réunis les Almanachs *Agricole* et des *Familles*.

Cette édition, avec nouvelle couverture d'après le dessin de l'artiste HENRI HÉBERT, contient, outre le calendrier ordinaire des almanachs, des éphémérides, la liste des membres élus aux dernières élections locales et fédérales avec majorité,

des matières et récits très intéressants tels que « Une missive inattendue », par A.-D. Decelles ; « Ma dernière menterie », par J.-J. Grignon, etc.

Cet Almanach est en vente chez tous les libraires à 10 sous l'exemplaire, ou 15 sous franco par la poste.

— *Œuvres complètes* du P. Ach. Desurmont. — Tome V, vol. de 503 pages. 4 francs. Paris, librairie de la Sainte-Famille, 11, rue Servandoni.

Le tome V vient de paraître. C'est d'abord un dialogue, puis une série de lettres, de causeries et quelques poésies, qui se rattachent au sujet général : « le Monde et l'Évangile », le monde trompeur et pernicieux, l'Évangile sauveur.

Nous, qui avons eu le plaisir de connaître, le bonheur d'aimer et la joie d'entendre le saint religieux, nous ne saurions assez recommander cette collection dans son ensemble, et ce volume en particulier, aux personnes qui désirent être vraiment chrétiennes, non seulement par leur baptême, mais par leur conduite,

Le P. Desurmont exerçait sur tous ceux qui l'approchaient une influence profonde par son onction, sa doctrine, son expérience, sa bonté et sa conviction communicative.

La lecture de ces pages apostoliques ne peut manquer d'avoir sur ceux qui l'entreprendront une influence semblable.

Nous souhaitons qu'ils soient très nombreux.

M.

— o —

Vous tous, mes Frères, si vous êtes condamnés à voir le triomphe du mal, ne l'acclamez jamais. Ne dites jamais au mal : Tu es le bien ; à la décadence : Tu es le progrès ; à la nuit : Tu es la lumière ; à la mort : Tu es la vie. Sanctifiez-vous dans les temps où Dieu vous a placés ; gémissiez des maux et des désordres que Dieu tolère ; opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts. maintenez toute votre vie pure des erreurs, libre des entraînements mauvais.

— o —

« Je lis beaucoup, mon amie, et plus je lis, plus j'en reviens à ces premiers éléments du catéchisme qui sont si simples qu'on les fait bégayer à l'enfance. Je m'y borne et je ne songe qu'à purifier le vase qui les reçoit. »

Mme SWETCHINE à Mlle STOURDZA.